



Convention de déversement ordinaire Réseau assainissement collectif

Exemplaire à retourner

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité

> voir notice au dos

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
Code postal Commune
N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Identification du titulaire du contrat

Propriétaire (joindre l'attestation du notaire) **Ou** Locataire (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom - Mme // M. Nom Prénom
Nombre de personnes au foyer

Adresse de facturation
Code postal Ville
Mobile Courriel

ou ENTREPRISE Contact
Obligatoire N° SIRET (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAG^e » est tenue de collecter les eaux usées et de les traiter, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

- La facture d'assainissement est basée sur votre consommation d'eau potable.
- La convention entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités sur la notice d'application).

Le titulaire de la présente convention

- S'engage à se conformer au règlement de service en vigueur, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
 - Déclare avoir pris connaissance de la notice, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature de la convention de déversement.
- Consulter les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr.
- L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet www.sivom-sag.fr. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

**Vous devez nous signaler
tout changement de situation :
adresse de facturation,
départ du co-titulaire du contrat...**

- Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
- Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

La SPL « Les Eaux du SAG^e » facture
uniquement l'assainissement
pour les communes ci-contre

N'oubliez pas de signaler
tout changement à l'organisme qui
gère l'eau potable,
il est indiqué à droite
de votre commune

Labastidette Lamasquère Lavernose-Lacasse Saint-Clar-de-Rivière	Capens Le Fauga Longages Saint-Hilaire	→	Syndicat des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT) - 05 61 56 00 00
--	---	---	--

Noé - Mairie de Noé - Régie des Eaux - 05 61 87 40 13

Lagardelle - Service Public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA) - 05 34 66 71

Venerque - SMEA - Réseau 31 - 05 61 17 30 30

Fait le
Signature



Convention de déversement ordinaire

Réseau assainissement collectif

Exemplaire à conserver

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice au dos

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
Code postal Commune
N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Identification du titulaire du contrat

Propriétaire (joindre l'attestation du notaire) **Ou** Locataire (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom - Mme // M. Nom Prénom
Nombre de personnes au foyer

Adresse de facturation
Code postal Ville
Mobile Courriel

ou ENTREPRISE Contact
Obligatoire N° SIRET (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAG^e » est tenue de collecter les eaux usées et de les traiter, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

- La facture d'assainissement est basée sur votre consommation d'eau potable.
- La convention entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités sur la notice d'application).

Le titulaire de la présente convention

- S'engage à se conformer au règlement de service en vigueur, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
 - Déclare avoir pris connaissance de la notice, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature de la convention de déversement.
- Consulter les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr.
- L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet www.sivom-sag.fr. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

**Vous devez nous signaler
tout changement de situation :
adresse de facturation,
départ du co-titulaire du contrat...**

- Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
- Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

La SPL « Les Eaux du SAG^e » facture uniquement l'assainissement pour les communes ci-contre

N'oubliez pas de signaler tout changement à l'organisme qui gère l'eau potable, il est indiqué à droite de votre commune

Labastidette Lamasquère Lavernose-Lacasse Saint-Clar-de-Rivière	Capens Le Fauga Longages Saint-Hilaire	→	Syndicat des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT) - 05 61 56 00 00
--	---	---	--

Noé - Mairie de Noé - Régie des Eaux - 05 61 87 40 13

Lagardelle - Service Public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA) - 05 34 66 71

Venerque - SMEA - Réseau 31 - 05 61 17 30 30

Fait le
Signature

Notice d'application

Convention de déversement ordinaire

Réseau assainissement collectif

1 - Remplir et Signer le formulaire au dos

2 – Joindre les pièces justificatives :

Locataire

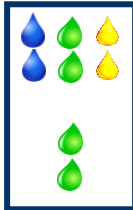
- l'état des lieux stipulant l'index relevé

Propriétaire

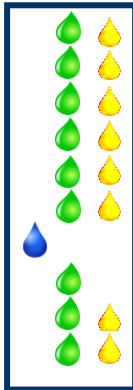
- L'acte notarié (ou titre de propriété)

3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité :

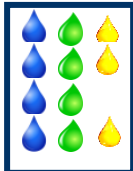
Labarthe-sur-Lèze
Le Vernet



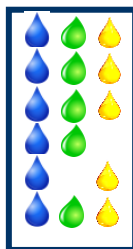
Lagardelle-sur-Lèze
Venerque



Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Mauzac
Noé
Saint Clar de Rivière
Saint-Hilaire



Frouzins
Portet sur Garonne
Roques sur Garonne
Seysses



Eaunes
Pinsaguel
Pins Justaret
Roquettes
Saubens
Villate

Le Pôle Lèze

880 Chemin d'Emburrel
31860 Labarthe sur Lèze
N° 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

Le Pôle Louge

4 rue du Collège
31410 Noé
N° 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

Le Centre Administratif




45 Chemin des Carreaux
31120 Roques sur Garonne
N° 05 62 20 89 50
usagers.saudrune@sivom-sag.fr

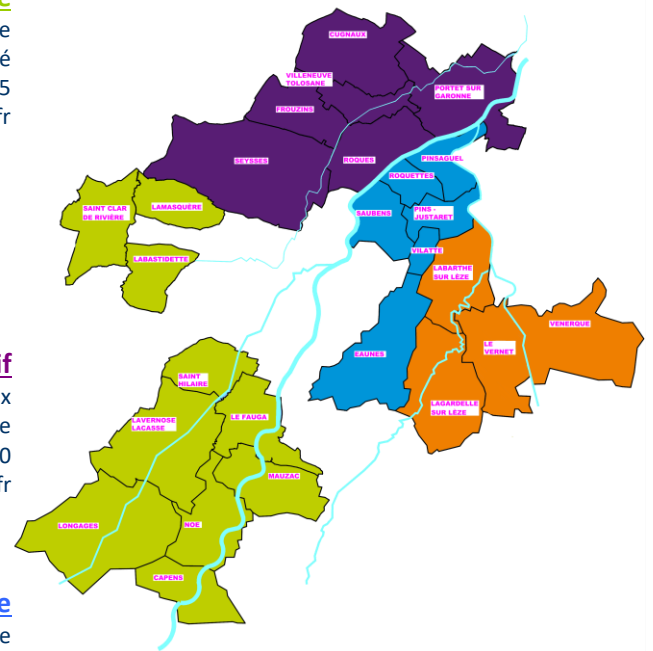
Le Pôle Ariège

2 Avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
N° 05 62 11 73 60
usagers.ariège@sivom-sag.fr

Légende

La SPL les « Eaux du SAG^e » gère :

-  l'eau potable
-  l'assainissement collectif
-  le pluvial



Bon à savoir

Les modalités de paiement :

- ✓ Par **télépaiement** (sur notre portail usager)
- ✓ par **chèque** bancaire ou postal
- ✓ par **virement**
- ✓ par **CB** (accueil du pôle de proximité)

Pour résilier votre contrat :

Vous devez remplir le formulaire "Résiliation", disponible à l'accueil de votre pôle de proximité ou sur notre site internet www.sivom-sag.fr, sans oublier d'indiquer : l'adresse du lieu desservi, le relevé d'index, la date de ce relevé et votre nouvelle adresse de facturation.

Vous pouvez également transmettre toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Résiliation - Rétractation

Convention de déversement ordinaire

Réseau assainissement collectif

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- retournez votre demande à votre pôle de proximité

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Formulaire de résiliation

Ou

Propriétaire (joindre l'attestation du notaire)

Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom

Mme // M. Nom Prénom

N° de contrat

ou ENTREPRISE

Contact

Obligatoire N° SIRET

(Joindre un extrait Kbis de votre société)

Nouvelle adresse de facturation

Code postal Ville

Mobile

Courriel

Fait le

Signature :

Formulaire de rétractation

L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser ce formulaire ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou via notre site internet www.sivom-sag.fr.

Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Vous devrez régler un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de la résiliation de votre contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par ce contrat.

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable, souscrit le

Mme // M. Nom

Prénom

N° de compteur

Adresse de facturation

Code postal Ville

Fait le

Signature :

Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Saint-Clar-de-Rivière
Saint-Hilaire



Syndicat des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT) - 05 61 56 00 00

Noé - Mairie de Noé - Régie des Eaux - 05 61 87 40 13

Lagardelle - Service Public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA) - 05 34 66 71 20

Venerque - SMEA - Réseau 31 - 05 61 17 30 30

La SPL « Les Eaux du SAG^e » facture uniquement l'assainissement pour les communes ci-contre. N'oubliez pas de signaler tout changement à l'organisme qui gère l'eau potable, il est indiqué à droite de votre commune

La résiliation de votre contrat entraîne systématiquement la résiliation du prélèvement automatique